



La tarification des frais bancaires bnp

Par **nelsonours**, le **30/08/2016** à **16:29**

bonjour,

je voudrais vous faire part de certaines pratique de la BNP, quand on dépose un dossier de surendettement découvert sur 69 jours: 3 lettres simples d'informations 60€, commission de gestion:80€,commission de rejet de prélèvement:81€, commission esprit libre :18,85€, je trouve cela inacceptable,va t'on un jour supprimer ce monopole ?

Par **youris**, le **30/08/2016** à **16:56**

bonjour,

ce n'est pas un monopole puisque vous avez le choix de votre banque et que chaque année, votre banque vous envoie une plaquette tarifaire.

il existe par ailleurs la loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 sur la facturation des dépassements de découvert et un décret sur les rejets de chèque ou de prélèvement sur les frais bancaires. vous pouvez consulter ce lien:

<http://www.economie.gouv.fr/cedef/frais-bancaires>

salutations